

15ème législature

Question N° : 27657	De Mme Anne-Laure Cattelot (La République en Marche - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > développement durable	Tête d'analyse >Reconversion des friches polluées	Analyse > Reconversion des friches polluées.
Question publiée au JO le : 24/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 26/05/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Anne-Laure Cattelot attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la réhabilitation des friches urbaines et rurales polluées. L'Institut géographique national recense 6 800 friches polluées (industrielles, commerciales, urbaines ou militaires) qui offrent une véritable opportunité de réhabilitation durable, respectueuse des sols et de la biodiversité au cœur des territoires. Leur rôle est crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans les objectifs de diversification de notre « mix énergétique », conformément aux objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015. Ces espaces abandonnés sont une véritable menace pour l'artificialisation des sols et la pollution des eaux à long terme. Ces zones doivent donc être réaffectées de manière à répondre aux enjeux économiques et environnementaux. En novembre 2019, le troisième Conseil de défense écologique a d'ailleurs érigé la réhabilitation de ces 6 800 friches comme une priorité stratégique. Elle l'interroge sur la stratégie engagée par le Gouvernement en matière de dépollution de ces friches afin de faire face aux défis climatiques et écologiques auxquels la France est confrontée. Le phénomène de désindustrialisation a progressivement laissé des zones polluées à l'abandon ; c'est pourquoi elle souhaite connaître la position de l'État pour répondre à ces nouveaux défis écologiques. En effet, le désamiantage et la déconstruction représentent un coût considérable qui peut constituer un frein à leur réhabilitation. Des projets ambitieux ont d'ailleurs vu le jour dans sa circonscription, pour lesquels elle s'est pleinement investie. À Pont-sur-Sambre, dans l'Avesnois, une ferme solaire de 33 000 panneaux photovoltaïques est en cours de construction sur les ruines d'une ancienne centrale électrique. À Niergnies, dans le Cambrésis, le plus grand parc solaire des Hauts-de-France a vu le jour en 2018 sur un ancien aérodrome militaire. À l'heure où les villes manquent d'espaces végétalisés et de solutions pour produire de l'énergie propre, la réhabilitation des friches constitue une opportunité de taille. Mme la députée souligne l'importance de la mobilisation de l'État afin de mettre à la disposition des acteurs sur le terrain un ensemble d'outils efficaces d'incitation. Face aux défis climatiques et à l'inquiétude de l'opinion publique, elle l'interroge sur la politique engagée afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transition écologique.